



N°DEC-2023-20

## DÉCISION DU MAIRE

### ORGANISATION PAR LES YEUX D'ARTIFICE DE DEUX SPECTACLES INTITULÉS « AU PAYS DES FANTAISIES » ET « CONTES ANIMÉS DES BALKANS », LES 23 FÉVRIER 2023 ET 2 MARS 2023 À L'ACCUEIL DE LOISIRS EUGÉNIE COTTON ÉLÉMENTAIRE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec LES YEUX D'ARTIFICE – 7 place Saint-Michel 75005 PARIS ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation de deux spectacles, le premier intitulé « Au Pays des Fantaisies » le 23 février 2023 à 14 heures 30, et le second intitulé « Contes animés des Balkans » le 2 mars 2023 à 14 heures 30, à l'accueil de loisirs Eugénie Cotton élémentaire.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire LES YEUX D'ARTIFICE, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 1.100 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 2 février 2023.

Le Maire,



Pour le Maire par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Denis ÖZTORUN / Nathalie DOUET-

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de la publication le

- 8 FEV. 2023

- 8 FEV. 2023

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS